

Honfleur, le 13 février 2015

# Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

En Haute-Normandie, ce sont près d'un milliard d'euros qui seront mobilisés au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER) par l'État (365,224 M€), la Région (320,017 M€) et les autres maîtres d'ouvrage d'ici à 2020, enveloppe à laquelle il convient d'ajouter un financement potentiel de l'État au titre du **Programme d'Investissements d'Avenir** (PIA) de **140,444 M€** et de **300 000 €** au titre de l'enseignement supérieur, recherche, innovation.

## ► Mobilité multimodale : 404,34 M€

Ce volet, donne lieu à une participation de l'État de **256,2 M€** et de la Région de **148,14 M€**.

Il constitue un axe majeur du CPER par le montant des ressources mobilisées. Il assure l'équilibre entre le maintien et l'amélioration de l'existant et le développement de nouvelles infrastructures, au profit de l'accessibilité du territoire régional, couplé aux enjeux environnementaux et énergétiques.

L'enveloppe générale est répartie en trois sous-enveloppes, sachant que les opérations fluviales sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional État Région (CPIER) Vallée de la Seine.

### **Projets routiers : 196,3 M€ État et 89,54 M€ Région**

Conformément aux orientations arrêtées par le Gouvernement à la suite des travaux de la commission « Mobilité 21 », les priorités de l'action de l'État relative à l'aménagement du réseau routier national s'inscrivent dans le cadre des enjeux d'amélioration de la sécurité, de réduction des congestions chroniques, de désenclavement et d'amélioration des dessertes des territoires et des grands pôles économiques, notamment au titre des synergies avec les autres modes de transports, ainsi que d'amélioration de la qualité de la vie.

La politique d'investissement régional en matière routière se concentre sur la préservation du patrimoine et l'amélioration de l'existant. Les aménagements qui permettront de poursuivre les opérations réalisées dans le programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 ou engagées dans les précédents CPER seront conduites pour parachever le maillage du territoire ( pont Flaubert, déviation sud-ouest d'Evreux, RN 27 section Manéhouville-Arques la Bataille...)

### **Projets ferroviaires : 20,4 M€ État et 44 M€ Région**

Le volet ferroviaire du CPER vise à renforcer l'offre ferroviaire afin qu'elle se présente comme une alternative crédible vis à vis du transport routier, qu'il s'agisse de transport de fret ou de voyageurs.

Conformément aux orientations arrêtées par le Gouvernement à la suite des travaux de la commission « Mobilité 21 », il convient de se concentrer sur la modernisation du réseau structurant et des nœuds ferroviaires d'importance nationale les plus contraints, avec comme objectifs le confortement du mode ferré pour le transport de personnes et le fret en complémentarité des investissements prévus au CPER et la réalisation de projets régionaux de développement ayant un fort potentiel.

Il s'agit des projets suivants :

- Tranchée ferroviaire couverte de Rouen en rive gauche de la Seine (continuité du (réseau ferré national et accès au réseau ferré portuaire de Rouen) : Travaux de confortement et de sauvegarde de l'ouvrage, maillon indispensable pour consolider le recours au mode ferroviaire
- Accès Sud au port de Rouen depuis la ligne Rouen Caen.( Études)
- Nouvelle gare d'agglomération de Rouen en rive gauche de la Seine (projet urbain, accessibilités, interface avec le réseau de transport en commun). Études et actions foncières
- Amélioration - renouvellement du réseau régional (ligne Bréauté - Fécamp, Ligne Abancourt – Le Tréport, Accessibilité des gares, modernisation des gares)

### **Projets portuaires : 39,5 M€ État et 14,6 M€ Région**

Cette thématique qui trouve une complémentarité dans le CPER vallée de la Seine a pour enjeu principal d'améliorer la compétitivité du territoire de la vallée de la Seine à la fois en renforçant le complexe industrialo-portuaire et en développant la logistique

Les financements porteront sur des investissements dans les Grands Ports Maritimes (GPM), qui sont des pôles économiques majeurs bénéficiant de l'effet de levier financier permis par l'effort conjoint de l'ensemble des partenaires.

Dans le prolongement des actions engagées, les priorités portent sur les opérations s'inscrivant dans les orientations de la stratégie nationale portuaire (infrastructures portuaires, nouveaux terminaux, plates-formes multimodales, travaux d'approfondissement, de création des chenaux d'accès dans les estuaires, préparation de l'installation d'activités

logistiques et industrielles) et sur les opérations inscrites dans le projet stratégique des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen sur la période considérée.

## **Enseignement supérieur, recherche et innovation : 90,88M€**

L'État doit apporter **23,184 M€** et la Région **67,697 M€**

Des crédits complémentaires de l'État déclinés au travers du PIA s'y ajouteront pour **19,5 M€**

Ce volet vise à permettre la réalisation de projets immobiliers pour l'enseignement supérieur, à soutenir les Grands Réseaux de Recherche et à venir en appui des structures assurant le transfert d'innovations.

### **Projets immobiliers pour l'enseignement supérieur 18,4 M€ État 17,857M€ Région**

Les interventions prévues dans le cadre du CPER ont vocation à renforcer l'attractivité des campus haut-normands, en rationalisant les surfaces et en améliorant la performance énergétique des bâtiments.

Les projets sont de différentes natures :


- Réhabilitation / restructuration de bâtiments : à titre d'exemple, la restructuration du bâtiment n°4 (B4) de l'université de Rouen sur le campus de Mont Saint Aignan
- Rationalisation et optimisation des locaux existants : à titre d'exemple, le centre d'essais et d'expertise matériaux, mécanique et énergie au Madrillet
- Amélioration de la performance énergétique / mise aux normes
- Prestations intellectuelles : à titre d'exemple, l'étude sur le transfert des activités universitaires de Caucriauville en ville basse.
- Constructions d'équipement de vie étudiante
- Aménagements extérieurs


### **Le soutien aux Grands Réseaux de Recherche État 3,7622 M€ et Région 44 M€**

Il s'agit d'assurer le soutien aux 5 Grands Réseaux de Recherche haut-normands, qui permettent la rencontre des chercheurs, favorisant ainsi le rayonnement scientifique des laboratoires.

Les actions porteront sur l'acquisition de matériels scientifiques et l'appui aux projets présentant un potentiel de valorisation.

### **Innovation- transfert : État 1,022M€ et Région 5,84 M€**

 La valorisation de la recherche, priorité du gouvernement, s'appuiera sur un soutien aux centres de ressources technologiques et plate-forme technologiques (PFT et CRT) qui assurent le lien entre le monde académique et le tissu industriel régional.

 Le CPER soutiendra Normandie Valorisation, structure issue de la ComUE et chargée de valoriser les résultats de la recherche académique et d'en assurer la maturation

## Transition écologique et énergétique : 118,4 M€

Dont État : **61,1 M€** et Région **57,3 M€**

La transition énergétique pour la croissance verte, priorité du gouvernement, constitue l'un des principaux enjeux du contrat de plan.

Forte de ses atouts, la Haute-Normandie s'y engage, dans une logique d'éco-région. Cela se traduit par une forte mobilisation des acteurs qu'il s'agit d'accompagner. Cette transition écologique et énergétique couvre un large champ et les domaines d'action possibles sont très divers.


Il faut noter que l'État mobilise, en particulier, sur ce champ d'intervention les outils techniques et financiers de ses opérateurs spécialisés que sont l'ADEME et l'Agence de l'eau.


Au vu des priorités régionales, le contrat de plan portera sur les domaines d'intervention suivants :


- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (bâtiments publics et logements, bâtiments tertiaires et industriels) et développement des énergies renouvelables,
- Économie circulaire et économie des ressources, notamment pour ce qui concerne l'écologie industrielle, l'éco-conception, l'amélioration de la gestion des déchets et l'émergence de nouvelles filières de recyclage;
- Qualité de l'air, conformément aux objectifs fixés par le SRCAE (schéma régional climat air énergie) et le PACER (Plan air climat énergie de la Haute-Normandie);
- Prévention des risques naturels;
- Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources, en lien avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), pour travailler à la fois sur la connaissance, la sensibilisation, l'animation et le soutien aux actions;
- Projets territoriaux de développement durable, tant en ce qui concerne les actions d'économies d'énergie que la conception de quartiers urbains économes des ressources naturelles.


## Numérique 14,5 M€

L'État doit intervenir pour **930 000 €** et la Région pour **13,57 M€**, enveloppe à laquelle s'ajoute un **potentiel de 88,78 M€ de crédits du PIA**.

 Les interventions prévues visent à résorber les zones blanches de téléphonie mobile et à assurer le développement des usages numériques, sachant la couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique .

 Les actions porteront notamment sur des acquisitions foncières et des travaux visant à renforcer le réseau de téléphonie mobile.

 Concernant les usages, un accent particulier portera sur développement d'une plate-forme de mutualisation et de coordination régionale.

 La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) sera actualisée.



## Innovation, filière d'avenir, usine du futur

Les interventions de l'État s'inscrivent dans le cadre du PIA pour un potentiel de **28 M€**  
Celles de la Région s'élèveront à **12 M€**

L'inscription au CPER des crédits alloués aux acteurs économiques par la Région dans ces domaines permet de mettre en évidence la poursuite des travaux menés en région depuis de nombreuses années pour améliorer la structuration des acteurs et la coordination entre recherche, innovation et développement économique.

Les interventions prévues dans le cadre de ce volet permettent le soutien à la structuration des filières, orienté vers la réponse aux appels à projets nationaux du PIA.

## Emploi : 19,01M€

Le montant de ce volet transversal s'élève à **19,01 M€** dont **5,7 M€** pour l'État et **13,31 M€** pour la Région.

Dans la perspective d'une réponse transversale et sectorielle aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, portée par la stratégie régionale de la Haute-Normandie, le CPER soutient les actions, visant à :

- améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l'appui du CREFOR (Observatoires régionaux emploi formation) et de l'ARACT (Association régionale de l'amélioration des conditions de travail)

- soutenir la mise en place de la réforme du service public de l'orientation professionnelle, notamment par la mise en réseau des acteurs et leur professionnalisation (CREFOR : centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation)

- sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail, en adaptant notamment les besoins en compétences immédiats, à venir, directs ou indirects, induits par les priorités d'investissement, identifiés en lien avec les branches professionnelles, les réseaux de l'économie sociale et solidaire et les chambres consulaires

- identifier et accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques

- accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux : GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences), EDEC (engagements de développement de l'emploi et des compétences), etc.

## Volet territorial : 26,1 M€

Dont **18,1 M€** de l'État et **8 M€** de la Région.

Ce volet répond à deux objectifs complémentaires :

- apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale propres à chaque région

- assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'État et de la Région, voire des départements, au profit de collectivités ou territoires infra-régionaux.

Les crédits contractualisés permettront de développer l'attractivité du territoire en développant les lieux d'accès culturels, d'améliorer l'offre de services au public (création de maisons des services au public, de maisons de santé pluridisciplinaires et d'aménagements culturels et sportifs, développement d'applications de télémédecine et d'équipements numériques de santé) et de soutenir le développement économique sur les territoires vulnérables (réhabilitation de friches, promotion économique de territoires).

Les modalités de soutien aux opérations de renouvellement urbain seront précisées ultérieurement.

\*\*\*\*\*

Le protocole d'accord constitue le socle du futur CPER dont la préparation a donné lieu à une large concertation engagée depuis la mi-2013 qui a notamment fait l'objet d'un séminaire du partenariat le 14 novembre dernier. Il sera finalisé au cours du deuxième trimestre 2015 en poursuivant l'association des principaux acteurs régionaux en particulier les collectivités départementales, la métropole de Rouen et les agglomérations. Le projet de contrat sera mis à la consultation du public pour un mois à partir du 16 février.

Les orientations du futur CPER s'articulent avec celles du futur Contrat de Plan Interrégional (CPIER) Vallée de la Seine qui regroupe les régions Haute et Basse-Normandie ainsi qu'une partie de l'Île de France.

La complémentarité entre ces deux documents contractuels permettra de renforcer de manière significative les capacités d'intervention au profit du développement de la région Haute-Normandie.

